

BROCHURE

5 USAGE SÉCURISÉ DES PESTICIDES

GESTION DES EMBALLAGES VIDES



Le COLEAD met cette brochure à disposition des producteurs et exportateurs de fruits et légumes des pays ACP (Afrique – Caraïbes – Pacifique). Les consignes illustrées dans les pages qui suivent sont destinées aux producteurs désireux de gérer correctement les emballages vides de produits phytosanitaires.

Elle reprend les principales recommandations quant au rinçage des emballages vides, leur non réutilisation et leur élimination en toute sécurité. En effet, il est important de récupérer et d'éliminer de façon appropriée les emballages vides de produits phytosanitaires, afin d'éviter la contamination des hommes ou des animaux et la pollution de l'environnement.

Des brochures sur d'autres thèmes sont également disponibles sur les sites web COLEAD (www.colead.link).

La présente publication a été développée par le programme Fit For Market +, mis en œuvre par le COLEAD dans le cadre de la Coopération au développement entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et l'Union européenne (UE). Il convient de noter que les informations présentées ne reflètent pas nécessairement le point de vue de ses bailleurs de fonds.

Cette publication fait partie intégrante d'une collection de ressources du COLEAD, qui se compose d'outils et de matériels pédagogiques et techniques, en ligne et hors ligne. L'ensemble de ces outils et méthodes est le résultat de plus de 20 années d'expérience et a été mis en place progressivement à travers des programmes d'assistance technique mis en œuvre par le COLEAD, notamment dans le cadre de la coopération au développement entre l'OEACP et l'UE.

L'utilisation de désignations particulières de pays ou de territoires n'implique aucun jugement de la part du COLEAD quant au statut légal de ces pays ou territoires, de leurs autorités et institutions ou de la délimitation de leurs frontières.

Le contenu de cette publication est fourni sous une forme « actuellement disponible ». Le COLEAD ne donne aucune garantie, directe ou implicite, concernant l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité, la pertinence de l'information à une date ultérieure. Le COLEAD se réserve le droit de modifier le contenu de cette publication à tout moment, sans préavis. Le contenu peut contenir des erreurs, des omissions ou des inexactitudes, et le COLEAD ne peut garantir l'exactitude ou l'exhaustivité du contenu.

Le COLEAD ne peut garantir que le contenu de cette publication sera toujours à jour ou qu'il conviendra à des fins particulières. Toute utilisation du contenu se fait aux risques et périls des utilisateurs, qui sont seuls responsables de leur interprétation et de leur utilisation des informations fournies.

Le COLEAD décline toute responsabilité en cas de préjudice, de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le contenu de cette publication, y compris mais sans s'y limiter, les dommages directs, indirects,

spéciaux, accessoires ou consécutifs, la perte de profits, la perte de données, la perte d'opportunité, la perte de réputation, ou toute autre perte économique ou commerciale.

Cette publication peut contenir des hyperliens. Les liens vers des sites / plates-formes autres que ceux de COLEAD sont fournis uniquement à titre d'information sur des sujets qui peuvent être utiles au personnel du COLEAD, à ses partenaires-bénéficiaires, à ses bailleurs de fonds et au grand public. Le COLEAD ne peut pas et ne garantit pas l'authenticité des informations sur Internet. Les liens vers des sites / plates-formes autres que ceux de COLEAD n'impliquent aucune approbation officielle ou responsabilité quant aux opinions, idées, données ou produits présentés sur ces sites, ni aucune garantie quant à la validité des informations fournies

Sauf indication contraire, tout le matériel contenu dans la présente publication est la propriété intellectuelle du COLEAD et est protégée par des droits d'auteur ou autres droits similaires. Ce contenu étant compilé exclusivement à des fins éducatives et/ou techniques, la publication peut contenir des éléments protégés par des droits d'auteur dont l'utilisation ultérieure n'est pas toujours spécifiquement autorisée par le titulaire de ces droits.

La mention de noms de sociétés ou de produits spécifiques (qu'ils soient ou non indiqués comme enregistrés) n'implique aucune intention de porter atteinte aux droits de propriété et ne doit pas être interprétée comme une approbation ou une recommandation de la part du COLEAD.

La présente publication est publiquement disponible et peut être librement utilisée à condition que la source soit mentionnée et/ou que la publication reste hébergée sur l'une des plateformes du COLEAD. Cependant, il est strictement interdit à toute tierce partie de représenter ou laisser entendre publiquement que le COLEAD participe à, ou a parrainé, approuvé ou endossé la manière ou le but de l'utilisation ou la reproduction des informations présentées dans la présente publication, sans accord écrit préalable du COLEAD. L'utilisation du contenu de la présente publication par une tierce partie n'implique pas une quelconque affiliation et/ou un quelconque partenariat avec le COLEAD.

De même, l'utilisation d'une marque commerciale, marque officielle, emblème officiel ou logo du COLEAD, ni aucun de ses autres moyens de promotion ou de publicité, est strictement interdite sans le consentement écrit préalable du COLEAD. Pour en savoir plus, veuillez contacter le COLEAD à l'adresse network@colead.link

INTRODUCTION

Un vidage complet et un rinçage des emballages de produits phytosanitaires :

- assurent que tout le produit soit utilisé pour protéger les cultures,
- permettent de récupérer plus de 99,9% du produit,
- autoriseront leur élimination avec plus de sécurité et moins de risque de pollution de l'environnement.

Pour réduire le risque, le plus important est de bien rincer les emballages. Un triple rinçage à l'eau claire des bouteilles en plastique est absolument nécessaire.

La réutilisation des emballages est très dangereuse : même vidés et rincés, la matière plastique peut libérer des traces de produit toxique dans le liquide conservé dans ces bouteilles. Le risque d'empoisonnement est réel !

Il est donc recommandé de les rendre inutilisables immédiatement après usage, en les perçant (avec un clou ou un couteau) ou en les écrasant.

Les emballages vides de produits phytosanitaires ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères, même s'ils ont été rincés. Ils risquent d'être récupérés.

Afin d'éviter de brûler les emballages souillés dans de mauvaises conditions, ce qui produirait des fumées dangereuses, il est recommandé de les écraser et de les enfouir dans une fosse spécialement aménagée à cet effet.

La fosse doit être creusée sur un terrain haut et plat, à une distance d'au moins 30 à 60 mètres de toute réserve d'eau libre telle que cours d'eau, lac, barrage et puits. La fosse doit être située à au moins 50 m des habitations, des autres bâtiments et des cultures. Elle occupera un emplacement qui ne risque pas d'être inondé ou de se dégrader suite à l'érosion.

Il faudra veiller à garder une profondeur suffisante d'enfouissement et protéger cette zone des animaux.

LISTE DES MESSAGES ET CONSIGNES POUR GÉRER SANS RISQUE LES EMBALLAGES VIDES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

RINCER ET PERCER LES EMBALLAGES VIDES IMMÉDIATEMENT APRÈS USAGE

1. Vider complètement les emballages au moment de la préparation de la bouillie.
2. Rincer les bouteilles au moins trois fois avec de l'eau, dès qu'elles sont vides.
3. Vider l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur au moment de préparer la bouillie.
4. Ne pas laisser sécher le reste de produit dans l'emballage.
5. Percer les bouteilles immédiatement après rinçage pour les rendre inutilisables.

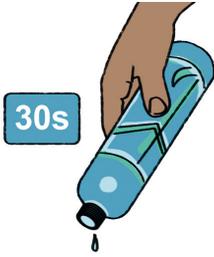
COLLECTER ET REGROUPER LES EMBALLAGES

1. Ne pas réutiliser les gros bidons ou les fûts métalliques de produits.
2. Collecter et regrouper les emballages vides et rincés.
3. Mettre de préférence les emballages dans des sacs en plastique avant de les évacuer.
4. Stocker les emballages vides sous clé et à l'abri en attendant leur élimination.
5. Prévoir une place dans le magasin de stockage des produits phytosanitaires pour conserver les emballages vides.
6. Aménager, à l'écart des bâtiments, une fosse en béton clôturée d'un grillage et fermée par un cadenas

EVITER DE JETER OU D'ABANDONNER LES EMBALLAGES

1. Ne jamais jeter ou abandonner les emballages dans la nature.
2. Ne pas laisser des emballages à l'abandon autour des bâtiments.
3. Ne pas brûler les emballages, mais les enfouir dans de bonnes conditions.
4. Enfouir les emballages dans le sol, loin de toute habitation et point d'eau, et à une profondeur d'au moins 80 cm.
5. Éviter d'enfouir les emballages si la nappe d'eau est proche de la surface du sol.

RINCER ET PERCER LES EMBALLAGES IMMÉDIATEMENT



VIDER COMPLÈTEMENT LES EMBALLAGES AU MOMENT DU DOSAGE

- Laisser s'égoutter les bouteilles pendant au moins 30 secondes, afin de recueillir les dernières gouttes.
- Pour les granulés et les poudres, vider les emballages (boîtes ou sachets) en les secouant au-dessus du réservoir.
- Éviter les poussières, car elles sont sources de contamination.



RINCER LES BOUTEILLES AU MOINS TROIS FOIS AVEC DE L'EAU, DÈS QU'ELLES SONT VIDES

- Remplir la bouteille vide au tiers avec de l'eau.
 - Remettre et bien serrer le bouchon.
 - Agiter l'emballage par rotations, puis secouer vigoureusement pour rincer toutes les parois intérieures.
- Vider l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Ne pas laisser sécher le reste de produit dans l'emballage, car il sera alors très difficile de l'éliminer par rinçage.



PERCER LES BOUTEILLES IMMÉDIATEMENT APRÈS RINÇAGE

- Ne jamais réutiliser la bouteille comme gourde ou pour conserver d'autres liquides (huiles, carburant).
- Percer la bouteille avec un clou ou un couteau, sans se blesser.

Ceci permet de rendre la bouteille inutilisable pour un autre usage. Même rincés, les emballages contiennent encore des traces de produit toxique.

COLLECTER ET REGROUPER LES EMBALLAGES



NE PAS RÉUTILISER LES GROS BIDONS OU LES FÔTS MÉTALLIQUES DE PRODUITS

- Ne jamais utiliser les bidons vides ayant contenus des produits phytosanitaires pour puiser ou conserver de l'eau, même s'ils sont bien rincés.

Ne jamais utiliser les bidons vides ayant contenus des produits phytosanitaires pour puiser ou conserver de l'eau, même s'ils sont bien rincés.



COLLECTER ET REGROUPER LES EMBALLAGES VIDES ET RINCÉS

- Collecter, après le rinçage, les emballages vides.
- Regrouper dans un endroit sec, sans risque d'inondation et loin des cours d'eau, avant leur destruction.
- Mettre de préférence les emballages dans des sacs en plastique avant de les évacuer.



STOCKER LES EMBALLAGES VIDES SOUS CLÉ ET À L'ABRI EN ATTENDANT LEUR ÉLIMINATION

- Prévoir une place dans le magasin de stockage des produits phytosanitaires pour conserver les emballages vides.
- Aménager, à l'écart des bâtiments, une fosse en béton clôturée d'un grillage et fermée par un cadenas.

- Apposer des pictogrammes pour signaler la présence de produits dangereux.

Ceci permet d'éviter le vol ou le contact avec les animaux.

EVITER DE JETER OU D'ABANDONNER LES EMBALLAGES



NE JAMAIS JETER OU ABANDONNER LES EMBALLAGES DANS LA NATURE

- Ne jamais abandonner les emballages vides dans les champs.
- Ne jamais jeter les emballages vides dans les dépôts d'ordures ménagères, dans les fossés ou dans les lits de cours d'eau.
- Éviter les poussières, car elles sont sources de contamination.

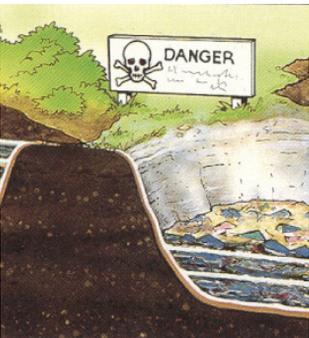
Ceci permet d'éviter la pollution de l'environnement par les restes de produit et par l'emballage lui-même.



NE PAS LAISSER DES EMBALLAGES À L'ABANDON AUTOUR DES BÂTIMENTS

- Collecter immédiatement emballages vides et les placer dans des sacs en plastique.
- Garder les abords des magasins et bâtiments propres pour éviter les nuisibles, les accidents et les incendies.

La propreté des lieux est la première prévention des accidents.



NE PAS BRÛLER LES EMBALLAGES, MAIS LES ENFOUIR DANS DE BONNES CONDITIONS

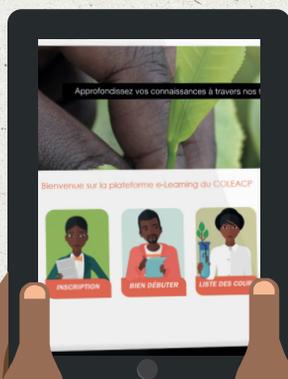
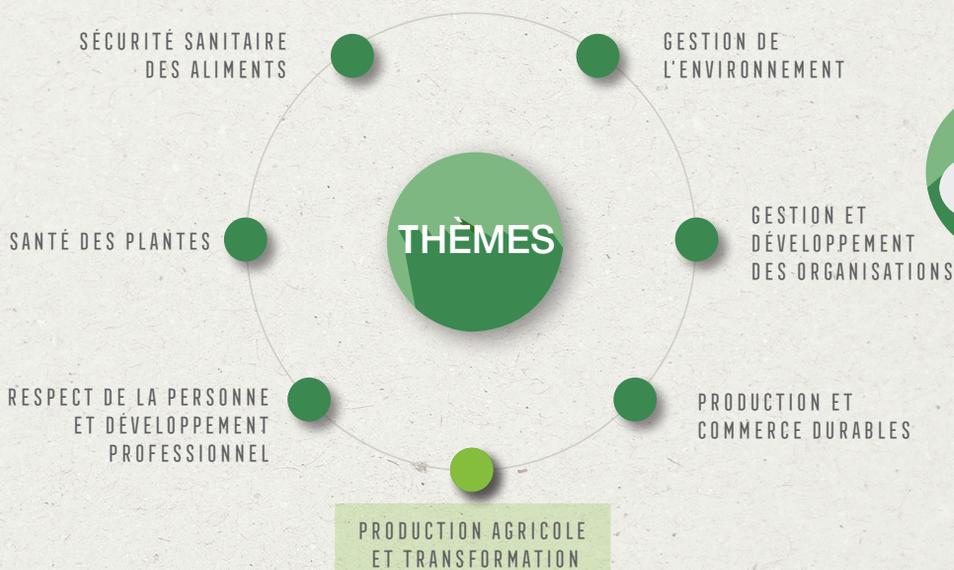
- Percer puis écraser les emballages.
- Enfouir les emballages dans le sol, loin de toute habitation et point d'eau, et à une profondeur d'au moins 80 cm.
- Ne jamais laisser les emballages à la surface du sol mais recouvrir de terre.

- Clôturer le lieu d'enfouissement pour empêcher l'accès.
- Signaler la fosse d'enfouissement par un panneau.

PLATEFORME E-LEARNING DU COLEAD

RECEVEZ VOTRE ACCÈS À NOTRE PLATEFORME DE FORMATION À DISTANCE RÉSERVÉE AUX ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE DANS LES PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE.

TESTEZ ET AMÉLIOREZ VOS
CONNAISSANCES À VOTRE RYTHME !



<https://training.colead.link>



COLEAD

**PRODUCTION ET
COMMERCE DURABLE**

**RESPECT DE LA PERSONNE
ET DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL**

SANTÉ DES PLANTES

**GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS**

**GESTION ET DÉVELOPPEMENT
DE L'ENTREPRISE**

**PRODUCTION AGRICOLE
ET TRANSFORMATION**

**MÉTHODOLOGIE
DE FORMATION**